

19 octobre 1964, Québec

Déclaration concernant le Complexe sidérurgique

Fermement convaincus des immenses avantages économiques que la province est appelée à retirer d'un complexe sidérurgique intégré, le gouvernement du Québec et la Société générale de financement viennent de conclure à cette fin un accord de principe. La S.G.F. verra immédiatement à faire constituer une compagnie ayant pour objet l'établissement d'une sidérurgie au coût total estimé d'environ \$225 000 000.

Le gouvernement et la Société générale de financement estiment nécessaire que la majorité des actions de la nouvelle société soient détenues par le grand public. C'est dans cet esprit que le financement de la nouvelle entreprise doit être complété.

Le gouvernement entend donner à la nouvelle entreprise son appui entier et il a confiance que le public en fera autant lorsqu'il sera appelé à souscrire.

Comme première étape du financement, la S.G.F. souscrira \$25 000 000 au fonds social de la nouvelle compagnie. De ce montant, \$20 000 000 seront fournis par le gouvernement sous forme de souscription d'actions à dividende différé de la S.G.F. Celle-ci fournira le reste en utilisant à cette fin les \$5 000 000 déjà investis par le gouvernement en actions à dividende différé.

Le reste du capital proviendra de la vente d'actions, d'obligations et autres valeurs qui seront offertes durant la période de construction estimée à trois ou quatre ans.

Le gouvernement a informé la SOGOFO qu'il est disposé, afin de faciliter le financement de la nouvelle entreprise, à autoriser une entente en vertu de laquelle les \$20 000 000 de capital souscrit par la SOGOFO à même les fonds fournis par le gouvernement prendraient la forme d'actions à dividende différé la modalité de cette entente devant être arrêtée plus tard. Afin de protéger la position des porteurs de débentures convertibles et d'actions communes de la SGF, le gouvernement s'est engagé à ne pas convertir ses actions à dividende différé qu'il détient dans la S.G.F. avant que la sidérurgie ne soit prête à payer des dividendes sur ses actions à dividende différé.